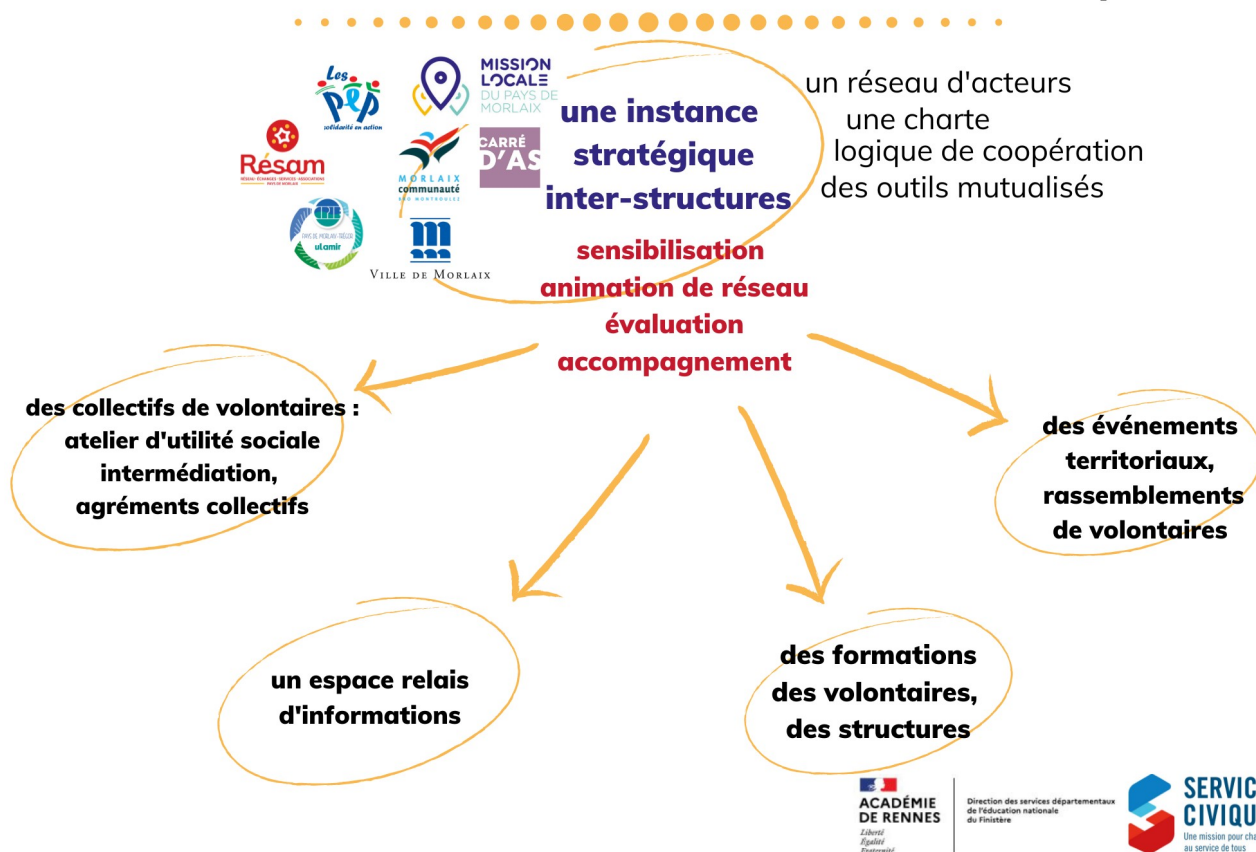


Projet Territorial Service Civique

Cette charte est le texte cadre d'un collectif de structures créé en 2021. Elle a pour ambition de porter un projet cohérent d'accueils collectifs de volontaires sur le territoire de Morlaix communauté. Elle s'appuie sur l'expérimentation de l'Atelier d'utilité sociale (collectif de jeunes en services civiques menée dans le cadre de Jeunes en TTrans).

Le collectif est ouvert aux structures accueillant au moins 2 volontaires dans le respect des principes de la charte.

Réseau des accueils collectifs de volontaires en service civique



Le service civique, pour quoi ?

- Offrir des possibilités d'engagement concrètes et constructives aux jeunes du territoire ;
- Se sentir valorisé·e·s en agissant au service de l'intérêt général ;
- Interagir avec d'autres jeunes aux profils et parcours différents ;
- Découvrir différents environnements et s'ouvrir sur le milieu socio-professionnel ;
- Bénéficier d'un temps de construction dédié aux projets d'avenir.

Un bénéfice réciproque

Pour les professionnels (salarié·e·s d'associations ou de la fonction publique territoriale), cet accueil présente l'opportunité de partager leurs compétences et d'intégrer de nouvelles pratiques.

Le service civique pour qui ?

Le Service Civique est ouvert à **tous les jeunes entre 16 et 25 ans et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap**. Les missions proposées s'adressent en premier lieu à des jeunes du territoire (sans que le critère géographique soit exclusif).

Les volontaires sont sélectionné·e·s sur leur motivation à intégrer une structure, et à mener à bien les missions proposées. S'il peut y avoir des pré-requis pour certaines missions (le goût pour le contact humain par exemple), la motivation prévaut sur les compétences.

Le service civique comment ?

Afin d'offrir les mêmes conditions d'accueil à l'ensemble des volontaires, les structures (associations et collectivités territoriales) et les volontaires adhèrent aux principes fondamentaux du service civique (annexe 1).

La temporalité de l'engagement

- Durée mission : entre 8 et 9 mois - soit environ 35/39 semaines ;
- Nombre d'heures hebdomadaires : entre 24 et 28 heures par semaine ;
- Congés : 2 jours/mois (3 jours pour les mineurs) ;
- Un volume horaire dédié aux formations, aux regroupements et à l'accompagnement du projet d'avenir inscrit dans le temps de la mission ;
- Début des missions en octobre/novembre ou février.

Les temps collectifs

Durant les missions, des temps collectifs seront proposés (regroupements avec d'autres volontaires en Service Civique, journées d'immersion, journées de découvertes, journée d'interconnaissance des acteurs jeunesse et des structures respectives des volontaires).

Le temps dédié à la participation et éventuellement à l'organisation de ces événements rentre dans le temps de mission hebdomadaire des volontaires.

Le projet d'avenir

Concernant le projet d'avenir, l'accompagnement est réalisé par le.a conseiller.e de la Mission Locale en lien avec le.a tuteur.rice de la structure tierce et le cas échéant le.a référent.e de la structure porteuse de l'agrément. Pour cela, 3 rencontres a minima sont prévues : en début mission, à mi-parcours et en fin de mission. Si cela s'avère nécessaire, la Mission Locale pourra mettre en place d'autres rencontres, stages de découverte (etc.).

Tous les temps relatifs au projet professionnel sont à inclure dans le temps de la mission de volontariat.

La formation

Durant la mission, dans la mesure du possible dans les premiers deux mois, les volontaires doivent suivre les deux volets de la Formation civique et citoyenne, ainsi structurée :

- Volet pratique, le PSC1 ;

- Volet théorique (droits, principes, engagement,...) ;

Concernant le volet théorique, la structure peut faire des propositions, mais le choix revient aux volontaires. Les deux volets correspondent à 3 journées de mission.

L'accompagnement des volontaires

L'accueil dans la structure doit être effectué en présence de la personne en charge du tutorat et, le cas échéant, par la personne référent·e de l'organisme qui porte l'agrément (intermédiation, agrément collectif,...).

Un point hebdomadaire est réalisé par le·a tuteur·rice de la structure avec le·a volontaire.

Le cas échéant des points réguliers sont réalisés avec le·a référent·e de l'intermédiation/l'agrément collectif avec le·a volontaire qui pourra, si nécessaire, le contacter durant le déroulement de la mission pour toute problématique rencontrée.

Un bilan intermédiaire sera réalisé avec le·a tuteur·rice de la structure et, le cas échéant, avec le·a référent·e de l'intermédiation/agrément collectif. Le bilan pourra être effectué avec les deux personnes ensemble ou séparées.

Le collectif pourra s'appuyer sur l'ensemble du réseau des professionnels jeunesse afin d'accompagner les volontaires : PAEJ (Point d'accueil et d'écoute des jeunes), la Mission Locale, SIJ service information jeunesse (Institut de l'engagement, bourse jeunes, etc.)

Un bilan final individuel sera réalisé avec le·a référent·e d'une structure tierce, membre du collectif.

Les rassemblements de volontaires

Les temps de regroupements ont pour vocation de :

- Favoriser l'interconnaissance et les échanges entre volontaires ;
- Permettre la mise en place de projets collectif d'intérêt général (temps forts...) ;
- ...que les volontaires se fassent plaisir !